

Biométhanisation

LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE ET ÉNERGIR S'ENTENDENT

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 5 novembre 2024 — La Ville de Saint-Hyacinthe désire informer ses citoyens qu'une entente concernant les déséquilibres volumétriques de gaz naturel renouvelable (GNR) a été conclue avec Énergir. Par conséquent, la population maskoutaine n'aura pas à payer la facture de 823 414 \$.

« La semaine dernière, Énergir nous a soumis une proposition afin d'en venir à une entente pour régler le montant relatif aux pénalités que la Régie de l'énergie ordonne à Énergir de nous facturer en raison des déséquilibres volumétriques de GNR encourus de juin 2020 à décembre 2021. Nous sommes satisfaits du contenu de cette entente qui permet de dénouer une impasse regrettable. Il nous paraissait évident de ne pas refiler cette facture à nos citoyens. Il est important de rappeler que le projet de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe est le premier de ce genre à avoir vu le jour au Québec. Bien que nous ayons rencontré certains défis depuis sa mise en œuvre, nous sommes fiers d'avoir fait preuve de vision et d'avoir agi en véritables pionniers » a indiqué André Beaugard, maire de Saint-Hyacinthe.

– 30 –

Source: Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300

